

## Le comité des usagers, **UN LIEU OÙ...**

- les **parents** et les **jeunes** peuvent être informés, soutenus et accompagnés ;
- les **jeunes hébergés** peuvent s'exprimer, échanger et s'impliquer ;
- les **intervenants** peuvent y diriger les jeunes et les parents ;
- tout **parent** qui a le désir de contribuer peut s'impliquer.

**Appelez-nous !  
514 356-4562**



### Le comité des usagers du Centre jeunesse **de Montréal**

8147, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H1L 1A7

Téléphone : 514 356-4562  
Télécopieur : 514 356-4525  
comitedesusagers@cjm-iu.qc.ca

**VISITEZ NOTRE SITE WEB  
CUCJM.CA**

*Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal*

Québec

## Le comité des usagers du Centre jeunesse **de Montréal**



**Une contribution  
à l'amélioration de  
la **qualité des services****

## Notre MISSION

Le comité des usagers du Centre jeunesse de Montréal (CUCJM) est un organisme qui vise la défense, la protection et le respect des droits des usagers sur le territoire de l'île de Montréal. Il est également un agent de consultation et de collaboration pour diverses instances et divers intervenants du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Le CUCJM s'adresse à l'ensemble des usagers (parents, jeunes) et de leur famille pour les directions de la Protection de la jeunesse (DPJ) et du Programme jeunesse.



## Un comité pour les PARENTS et les JEUNES

Vous recevez les services des directions de la Protection de la jeunesse (DPJ) ou du Programme jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### Le comité des usagers et les comités de résidents ont le devoir:

- de renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations ;
- de promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et d'évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement ;
- de défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'utilisateur auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

### Le comité des usagers a deux obligations supplémentaires:

- accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire déposer une plainte conformément à ce qui est prévu par la loi ;
- s'assurer du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

### Composition des comités:

Le **comité des usagers** est formé de 19 membres ; dont des parents et des jeunes qui reçoivent ou ont reçu des services psychosociaux, de réadaptation, d'adoption, de retrouvailles, d'expertise psychosociale à la Cour supérieure ou de médiation familiale. Les jeunes qui font partie du comité des usagers sont délégués par chacun des comités de résidents.

Les **comités de résidents** sont composés de jeunes qui représentent les unités de vie de chacun des sites et de l'ensemble des foyers de groupe de l'établissement.

## Ce que nous pouvons faire ENSEMBLE



**Vous aider** si vous souhaitez obtenir des renseignements sur vos droits et vos obligations ou sur les recours possibles en cas d'insatisfaction ou de plainte.

**Vous assister** si vous avez une insatisfaction ou ne comprenez pas les services que vous recevez. Vous pouvez demander d'être accompagné par le comité des usagers à une rencontre de clarification avec les intervenants selon les balises de notre protocole d'entente avec l'établissement.

**Faciliter** vos relations avec un intervenant si vous éprouvez des problèmes de communication.

**Susciter votre engagement** si vous voulez contribuer à l'amélioration de la qualité des services offerts par l'établissement et représenter ou défendre les intérêts des usagers, dans la mesure où vous êtes disponible pour participer à nos rencontres.